



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	25
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 23 juin 2026
Affichage de la convocation : 23 juin 2026
Délibération 2026-06-068
Secrétaire de séance : M. Anthony PARIS
Rapporteur : Caroline HECKLY

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.**

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIE-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, conseillers municipaux,

Absents : /

Absents excusés :

Mme Caroline HECKLY – mandataire – Mme Annie CHARIE-BRANGBOUR
M. Chris MANIERI-BIGORGNE – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Service Commun – Conseil en énergie partagé « CEP » de Troyes Champagne Métropole - Renouvellement de la convention

L'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de se doter « de services communs », chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

A ce titre, par délibération du 25 juin 2012, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en place un service commun dénommé « Conseil en énergie partagé » chargé d'accompagner les communes membres volontaires dans leur maîtrise de leurs dépenses énergétiques.

A cette fin, le service commun « Conseil en énergie partagé » est susceptible de réaliser, pour le compte des communes membres, tout ou partie des missions suivantes :

- 1°/ Identifier les leviers d'actions prioritaires du patrimoine communal existant (bâtiments, éclairage public, eau, etc.) ;
- 2°/ Etablir des diagnostics énergétiques avec préconisations ;
- 3°/Mission de suivi des mesures de maîtrise énergétique mises en place par la Commune ;
- 4°/Mission d'assistance technique.

Par délibération n° 13 du 30 avril 2026, le conseil communautaire a approuvé le modèle de convention d'adhésion au service commun « Conseil en énergie partagé » afin de préciser les modalités administratives et techniques de réalisation des missions de ce service ainsi que de répondre aux besoins exprimés par les communes membres.

La convention d'adhésion au service commun « Conseil en énergie partagé » présente en annexe précise les éléments suivants :

- Modalités d'adhésion et de retrait du service commun
- Missions du service commun
- Modalités de facturation de la part de la communauté d'agglomération
- Partage des responsabilités de chacun des parties dans le cadre du fonctionnement du service commun

Le montant de la participation financière annuelle de la commune en contrepartie de son adhésion au service commun « Conseil en énergie partagé » est calculé en appliquant à la population municipale déterminée par l'INSEE, un taux fixé par la communauté d'agglomération (équivalent à 1,08 € par habitant pour l'année 2026).

Il est précisé que la convention annexée se substituera à celle précédemment conclue avec Troyes Champagne Métropole à compter de sa signature par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service commun « Conseil en énergie partagé »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun et tout document s'y rapportant.

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.07.06 09:33:41 +0200
Ref:11342682-17122002-1-D
Signature numérique
Le Maire